



**Projet de Zone d'Aménagement Concerté  
pour l'extension de la ZA de la Brasserie**

**Communauté de Communes Vosges du Sud  
// Lachapelle-sous-Rougemont**

**BILAN DE LA CONCERTATION  
Mars 2025**

## **1. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ**

La création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est précédée d'une concertation préalable obligatoire conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, lequel mentionne :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

[...]

2° La création d'une zone d'aménagement concerté [...] »

Conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, avant toute création de Z.A.C. l'organe délibérant de l'EPCI délibère sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation associant, durant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Aux termes de l'article L.103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

A l'issue de la concertation et avant toute création de Z.A.C., le Président de l'EPCI en présente le bilan devant l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en délibère conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global.

## 2. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ POUR L'EXTENSION DE LA ZA DE LA BRASSERIE

Dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'extension de la ZA de la Brasserie, la concertation a été organisée suivant les modalités établies par délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2023.

Les modalités de concertation fixées dans la délibération précitée sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de la population et consultable en Mairie et au siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouverture du public.
- Organisation d'une réunion publique.

## 3. LES ACTIONS RÉALISÉES

### 1. Les moyens d'information

#### Relation Presse

*L'Est Républicain* a publié 4 articles de presse depuis septembre 2024 concernant l'aménagement de la ZAC. Ces articles permettent de tenir informé le public sur l'évolution du projet. 3 d'entre eux communiquent à propos de la réunion publique du 23 janvier 2025.

*Extrait de l'article de presse du 25 septembre 2024*

Vosges du Sud

#### ZAC : « On a l'impression qu'il y a de la place mais en fait, il n'y en a pas »

Lors du conseil communautaire de mardi soir, les élus ont abordé une trentaine de sujets dont l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire par l'agence d'urbanisme en ouverture et une présentation des missions de l'ADN Franche-Comté, agence de développement économique du Nord Franche-Comté, avec la présence de son directeur Xavier Prévotat.

Véronique Olivier - 25 sept. 2024 à 17:00 - Temps de lecture : 3 min



L'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire intercommunal a été réalisé et de la place, il n'y en a plus guère. Photo d'archives Laurent Arnold

Extrait de l'article de presse du 17 janvier 2025

Lachapelle-sous-Rougemont

## Réunion publique de la communauté de communes le jeudi 23 janvier

L'Est Républicain – 17 janv. 2025 à 18:29 – Temps de lecture : 1 min

La communauté de communes des Vosges du Sud organise une réunion publique le jeudi 23 janvier à 19 h à la salle des associations de Lachapelle-sous-Rougemont, concernant le projet d'extensions de la ZAC de la Brasserie, qui se situe à la sortie du village côté Belfort. C'est un projet ambitieux qui prévoit l'extension de la zone d'activités existante sur environ dix hectares. Le public est invité à venir participer à cette réunion pour s'informer sur les détails du projet, son impact et ses perspectives. Ce sera également l'occasion d'échanger et de poser des questions.

Extrait de l'article de presse du 31 janvier 2025

Territoire de Belfort

## Zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont : le projet d'extension sur près de 10 hectares se précise

Lors d'une réunion publique organisée il y a quelques jours à la salle des associations, la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) a présenté le projet d'extension de la zone d'activité de la Brasserie. Il est prévu que la zone s'étende sur un peu moins de 10 hectares afin de renforcer l'attractivité économique du territoire communautaire.

Textes Hugo Couillard – 31 janv. 2025 à 06:00 – Temps de lecture : 4 min



L'entrée dans l'extension de la zone se ferait le long de la RD83, devant les locaux du groupe M-Plus. Photo Michaël Desprez

Extrait de l'article de presse du 31 janvier 2025

## Trafic, bruits, vis-à-vis : les craintes des riverains

L'Est Républicain – 31 janv. 2025 à 06:00 – Temps de lecture : 2 min



Une petite quarantaine de personnes ont assisté à cette réunion, essentiellement des habitants résidant autour de la zone.  
Photo Michaël Desprez

### Sites internet / Application mobile et internet

Conformément aux objectifs poursuivis, le site internet de la Communauté de communes Vosges du Sud et de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont ont publié des actualités à propos de la réunion publique du 23 janvier 2025.

La commune de Lachapelle-sous-Rougemont a également publié sur l'application mobile et en ligne **Illiwap** les informations sur la tenue de la réunion publique au moins une semaine avant la date de la réunion.

### Information des Réunions Publiques sur les sites internet

Réunion publique - ZAC de la Brasserie - Google Chrome  
ccvosgesdusud.fr/cgi-protege/detail\_news.pl?ID=1026

Article n° 1026  
Publication : 13/01/2025  
Titre de l'article : Réunion publique - ZAC de la Brasserie  
Article :

**ZAC de la BRASSERIE**

ICAME  
MACPLUS  
MECAPLUS  
MENUISERIE DENIS POIROT  
DISTRIBUTEUR INTERNORM

**RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION**

Jeudi 23 janvier - 19h00  
Salle des associations à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

Présentation du projet d'extension de la Zone d'activités de la Brasserie

Présentation du projet d'extension de la zone d'activités de la Brasserie en réunion publique :  
Jeudi 23 janvier 2025 à 19h  
Salle des associations à Lachapelle-sous-Rougemont

**ZAC de la  
BRASSERIE**

ICAME  
MACPLUS  
MECAPLUS  
MENUISERIE  
DENIS POIROT  
DISTRIBUTEUR INTERNORM

**RÉUNION PUBLIQUE  
D'INFORMATION**

**Jeudi 23 janvier - 19h00**  
Salle des associations à  
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

**Présentation du projet  
d'extension de la Zone d'activités  
de la Brasserie**

*Information des Réunions Publiques sur l'application Illiwap*



Votre mairie / Actualités / Réunion publique : Projet d'extension ZAC de la Brasserie

## RÉUNION PUBLIQUE : PROJET D'EXTENSION ZAC DE LA BRASSERIE

14/01/2025

*Communication de la CCVS (pour rappel, la zone de la Brasserie est celle qui se situe en sortie du village côté Belfort) :*

**La Communauté de communes des Vosges du Sud invite les habitants à une réunion publique d'information pour découvrir le projet d'extension de la zone d'activités de la Brasserie. Cette réunion se tiendra le jeudi 23 janvier 2025 à 19h, dans la salle des associations de Lachapelle-sous-Rougemont.**

Ce projet ambitieux prévoit l'extension de la zone d'activités existante sur environ 10 hectares. Il vise à renforcer l'attractivité économique du territoire communautaire en cohérence avec la dynamique de l'écosystème Nord Franche-Comté. En créant une nouvelle offre de foncier économique, ce projet permettra de valoriser les investissements déjà réalisés sur le site, notamment en infrastructures, tout en garantissant une cohérence architecturale et une intégration paysagère harmonieuse.

**Les habitants, acteurs économiques et toutes les parties prenantes sont invités à participer à cette réunion pour s'informer sur les détails du projet, son impact et ses perspectives. Ce sera également l'occasion d'échanger et de poser vos questions.**



Votre mairie / Actualités / **Ce soir à 19h : Réunion publique ZAC de la Brasserie**

## **CE SOIR À 19H : RÉUNION PUBLIQUE ZAC DE LA BRASSERIE**

23/01/2025

**La Communauté de communes des Vosges du Sud invite les habitants à une réunion publique d'information pour découvrir le projet d'extension de la zone d'activités de la Brasserie. Cette réunion se tiendra le jeudi 23 janvier 2025 à 19h, dans la salle des associations de Lachapelle-sous-Rougemont.**

Ce projet ambitieux prévoit l'extension de la zone d'activités existante sur environ 10 hectares. Il vise à renforcer l'attractivité économique du territoire communautaire en cohérence avec la dynamique de l'écosystème Nord Franche-Comté. En créant une nouvelle offre de foncier économique, ce projet permettra de valoriser les investissements déjà réalisés sur le site, notamment en infrastructures, tout en garantissant une cohérence architecturale et une intégration paysagère harmonieuse.

**Les habitants, acteurs économiques et toutes les parties prenantes sont invités à participer à cette réunion pour s'informer sur les détails du projet, son impact et ses perspectives. Ce sera également l'occasion d'échanger et de poser vos questions.**

### **Affiches de communication**

Des affiches annonçant la réunion publique du 23 janvier 2025 ont été réalisées.

Affiches des réunions publiques



**ZAC de la  
BRASSERIE**

**ICAME**

**MACPLUS**

**MECAPLUS**

**MENUISERIE  
DENIS POIROT**  
DISTRIBUTEUR INTERNORM

**RÉUNION PUBLIQUE  
D'INFORMATION**

**Présentation du projet d'extension de  
la Zone d'activités de la Brasserie**

**Jeudi 23 janvier – 19h00**

**Salle des associations à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT**

**Informations : 03 84 27 62 15**  
**[economie@ccvosgesdusud.fr](mailto:economie@ccvosgesdusud.fr)**



## **2. Les actions de concertation**

### **La réunion publique**

Dans le cadre de l’élaboration de la Zone d’Aménagement Concerté de la zone d’activités de la Brasserie, une réunion publique a été organisée le 23 janvier 2025, avec pour sujet le rappel des étapes de procédures de la ZAC, la présentation des éléments de projets et des prochaines échéances

La réunion publique de présentation des éléments de projets a réuni environ 30 personnes pour une durée totale de présentation et d’échanges de 1H30.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud a rappelé l’importance de cette zone pour le développement de l’activité économique du territoire mais plus largement pour maintenir l’attractivité du territoire des Vosges du Sud.

Cette zone est prévue au PLUi et a pour ambition de créer de nombreux emplois en créant une offre foncière devenue très rare sur le territoire, et même au-delà du territoire intercommunal. L’Agence de Développement de Franche Comté a pu à cette occasion apporter des précisions sur les demandes des entreprises qui ne peuvent être satisfaites aujourd’hui, faute de terrains disponibles sur le territoire. Le Bureau d’études a rappelé le contexte de la procédure de ZAC, l’ambition et les objectifs du projet, les qualités du site et le parti d’aménagement pouvant être développé pour accueillir favorablement des entreprises dans le secteur. Suite à la présentation, les participants ont été invités à s’exprimer et à poser des questions.





Les principales questions posées portaient sur :

- Les conditions de desserte et d’accessibilité, pour les piétons, les vélos, et la ZAC au regard de la trame viaire actuelle et les nuisances engendrées par un trafic supplémentaire au sein du village (tant en termes de sécurité que de bruit)
- La taille de la zone de moins de 10 ha : est ce suffisant au regard des besoins, confirmés par l’Agende de Développement de Franche Comté ?
- Les potentielles nuisances engendrées par les nouvelles entreprises qui viendront s’installer
- Une absence de transports en commun qui est nécessaire pour le développement économique (accès des jeunes non motorisés) mais surtout pour les habitants qui veulent accéder aux différents équipements du territoire

## Les registres de concertation

Des registres de concertation ont été disposés au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans la mairie de Lachapelle sous Rougemont. Cependant, aucun avis n'a été recueilli sur les registres mis à disposition du public.

TERRITOIRE DE BELFORT  
\*\*\*\*  
COMMUNE  
DE  
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT



**ATTESTATION**

Je soussigné, Eric PARROT, Maire de LACHAPELLE sous ROUGEMONT atteste qu'à ce jour aucune demande ni observation n'ont été déposées en mairie dans le cadre du projet d'extension de la ZAC de la Brasserie.

Fait pour valoir et servir ce que le droit.  
A Lachapelle ss Rougemont le 03 mars 2025

Le Maire,  
Eric PARROT



---

MAIRIE - 29 Rue du Général de Gaulle - 90360 Lachapelle-sous-Rougemont  
☎ 03-84-27-60-68  
E-Mail : mairielachapelle-rougemont@wanadoo.fr



## ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS), atteste qu'à ce jour aucune demande ni observation n'ont été déposées à la CCVS dans le cadre du projet d'extension de la ZAC de la Brasserie.

Fait pour valoir et servir ce que le droit.  
A Etueffont, le 07 mars 2025,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

### 3. Synthèse des remarques et questions suite à la concertation dans le cadre de la ZAC

REMARQUES ET QUESTIONS	RÉPONSES APPORTÉES
<b>Nuisances / Intégration du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitants veulent un apaisement des nuisances dans le village et ce projet ne va ramener que du bruit supplémentaire, avec beaucoup de camions.</li> </ul> <p><i>Réunion Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet intégrera la prise en compte des nuisances sonores et d'augmentation du trafic à travers l'étude d'impact. Des études techniques supplémentaires seront menées afin d'avoir un projet le moins impactant possible.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que le parti d'aménagement ne pourrait pas prendre en compte un schéma plus ambitieux permettant de casser la vitesse, permettre un accès sécurisé et améliorer les conditions de circulation au sein du centre village ?</li> </ul> <p><i>Réunion Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le schéma n'intègre pas de giratoire, impossible à réaliser sur la route départementale compte tenu des gabarits à réserver pour les convois exceptionnels.</li> <li>Les études opérationnelles de la ZAC devront permettre de vérifier que les conditions de circulation dans le village ne seront pas dégradées. Le cas échéant, il faudra envisager des mesures d'accompagnement.</li> <li>La volonté est de limiter l'utilisation du foncier dédié aux équipements afin de réserver le foncier pour l'accueil des entreprises et maîtriser les prix de sortie.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet repose sur une meilleure desserte/accessibilité pour les modes alternatifs alors qu'aujourd'hui le village n'est pas du tout desservi par les transports en commun.</li> </ul> <p><i>Réunion Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration de la desserte en transports en commun est une priorité et les réflexions et les discussions avec le SMTC sont déjà engagées afin de développer ce service qui sera un atout pour la ZA mais une vraie amélioration pour le quotidien des habitants.</li> </ul>
<b>Foncier</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que le foncier a déjà été acquis ? Les acquisitions n'apparaissent pas dans le planning.</li> </ul> <p><i>Réunion Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les terrains n'ont pas encore été acquis, car la procédure de ZAC n'a pas encore abouti et il existe encore beaucoup d'étapes de demandes d'autorisations avant de pouvoir acquérir les terrains. Toutefois, les discussions sont déjà engagées avec les propriétaires et exploitants. Il n'est pas prévu de démarrer des travaux à minima avant 2028.</li> </ul>
<b>Programmation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup de camions avec des entreprises très importantes ?</li> </ul> <p><i>Réunion Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est rappelé que la ZAC n'est pas destinée à accueillir des activités logistiques, qui génèrent le plus de trafic. Selon les besoins, il est prévu au contraire</li> </ul>

	<p>d'accueillir plutôt des unités qui ne dépasseront pas les 3 ha et de manière minoritaire compte tenu de la configuration du terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est rappelé que les entreprises visées devront présenter des activités compatibles avec la proximité du centre village en termes de nuisances.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que 10 ha seront suffisants ?</li> </ul> <p>Réunion Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu des contraintes géographiques, il ne peut pas être envisager une ZA plus importante. Ce projet en limite communale s'appuie sur l'extension de la ZA existante et répond aux besoins des petites et moyennes entreprises artisanales...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La ZAC ne semble pas appropriée pour accueillir de l'industrie qui cherche des grandes parcelles.</li> </ul> <p>Réunion Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est rappelé que les prospects recherchent des parcelles d'une taille moyenne de 1 ha, avec 2 à 3 ha au maximum. A ce titre, la ZAC est appropriée pour répondre aux besoins.</li> </ul>
<b>Intérêt du projet pour la commune</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est l'intérêt du projet pour la commune de Lachapelle sur Rougemont ?</li> <li>Y'aura-t-il des contreparties pour les habitants car le développement de la zone ne va pas profiter aux habitants du village. Les activités actuelles n'emploient que très peu d'habitants.</li> </ul> <p>Réunion Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la commune de Lachapelle sur Rougemont, la zone d'activités va potentiellement permettre l'arrivée de nouveaux habitants qui viendront consommer, augmenter le nombre d'enfants à l'école et participer au maintien de la vie du village.</li> <li>Même si les futurs employés de la Zone ne s'installent pas directement sur la commune, la présence globale de nouveaux habitants sur le territoire bénéficiera aux commerces de Lachapelle-sous-Rougemont (effet de centralité du village)</li> <li>Pour la commune, il s'agit aussi de ressources financières supplémentaires à travers la taxe foncière qui va bénéficier aux habitants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de ZAC est une bonne nouvelle pour le développement économique et va permettre de s'articuler avec la ZA existante (une meilleure attractivité, plus de services, plus d'équipements). L'ambition des élus de s'engager dans ce projet est soulignée favorablement.</li> </ul> <p>Réunion Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette intervention conforte l'intérêt du projet.</li> </ul>

## 4. Les démarches connexes

En parallèle du projet de ZAC, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a entrepris l'acquisition de deux étangs sur la commune d'Etueffont pour anticiper les mesures compensatoires en matière de zone humide, préalables à l'aménagement de la ZAC. Cette démarche a fait l'objet de réunions spécifiques dans lesquelles les objectifs de la ZAC ont été rappelés sans que ce soit l'objet des temps de concertation organisés.

### Les moyens d'information – Relation presse

**L'Est Républicain** a publié 7 articles de presse depuis juin 2024 concernant la suppression de deux étangs sur la commune d'Etueffont pour reconstituer des milieux humides, afin de compenser l'extension de la zone d'activité de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont.

*Extrait de l'article de presse du 21 juin 2024*

**Étueffont**

### Deux étangs à supprimer pour recréer une véritable zone humide

Les cours d'eau qui alimentent les deux étangs de l'entrée d'Etueffont sur la route d'Éloie, vont pouvoir retrouver leur lit originel. Car ces étangs en mauvais état vont être rayés de la carte. Cette décision de la communauté de communes a surpris les conseillers municipaux.

L'Est Républicain - 21 juin 2024 à 19:00 - Temps de lecture : 2 min



Un site « signature » d'Etueffont, rue d'Éloie voué à disparaître sous cette forme.

*Extrait de l'article de presse du 25 juillet 2024*

Territoire de Belfort

## Rachat de deux étangs rue d'Éloie à Étueffont : le projet de la communauté de communes se dévoile davantage

À la fin du mois de juin dernier, nous vous apprenions que la communauté de communes des Vosges du Sud prévoyait de racheter deux étangs rue d'Éloie afin de les effacer pour reconstituer des habitats humides, en compensation de l'extension annoncée de la zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont. La collectivité en dit plus sur ce projet au long cours.

Hugo Couillard - 25 jul. 2024 à 20:00 - Temps de lecture : 3 min



Les deux étangs concernés par le projet, rue d'Éloie, à la sortie de la commune. Photo communauté de communes des Vosges du Sud

Extrait de l'article de presse du 11 septembre 2024

Étueffont

## Une réunion publique au sujet de la disparition envisagée des deux étangs du bas du village

L'Est Républicain - 11 sept. 2024 à 18:47 | mis à jour le 13 sept. 2024 à 15:45 - Temps de lecture : 2 min



Les habitants d'Étueffont sont appelés à participer à une réunion publique à l'initiative du comité de défense de deux étangs du bas du village, dont l'étang Bathmann, ce samedi à 16 h.

Extrait de l'article de presse du 15 septembre 2024

Étueffont

## Mobilisation contre la disparition de deux étangs

La réunion publique organisée samedi par les opposants du projet a fait le plein à la salle du 1000 Club. La pétition en cours a dépassé les 500 signatures.

L'Est Républicain - 15 sept. 2024 à 21:46 - Temps de lecture : 2 min



Gérard Guyon, Claude Georgeot et Jean-René Cheviron du Comité de Défense des deux étangs.

Extrait de l'article de presse du 27 septembre 2024

Étueffont

## Rachat de deux étangs rue d'Éloie : la communauté de communes des Vosges du Sud répond à ses opposants

Le rachat par la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) de deux étangs rue d'Éloie afin de les effacer pour reconstituer des habitats humides, en compensation de l'extension annoncée de la zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont, suscite de vives réactions d'un collectif d'opposants. La collectivité leur répond.

Hugo Couillard - 27 sept. 2024 à 19:00 | mis à jour le 01 oct. 2024 à 11:52 - Temps de lecture : 3 min



Les deux étangs concernés par le projet, rue d'Éloie, à la sortie de la commune. Photo communauté de communes des Vosges du Sud

Extrait de l'article de presse du 13 octobre 2024

Étueffont

## Rachat de deux étangs rue d'Éloie : une réunion publique organisée par la com'com ce jeudi

L'Est Républicain - 13 oct. 2024 à 18:13 - Temps de lecture : 1 min

Ce jeudi 17 octobre, à 19 h à la salle de l'Eiscaie (31, Grande-Rue), la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) organise une réunion publique pour les habitants d'Étueffont. « Sur le sujet sensible du projet de compensation de zones humides sur la commune d'Étueffont », précise la collectivité. Pour rappel, le rachat par la CCVS de deux étangs rue d'Éloie afin de les effacer pour reconstituer des habitats humides, en compensation de l'extension annoncée de la zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont, suscite de vives réactions.

Politique Conseil municipal +

Extrait de l'article de presse du 18 octobre 2024

Territoire de Belfort

## Rachat de deux étangs rue d'Éloie à Étueffont : des questions qui ont trouvé des réponses

Ce jeudi 17 octobre, à l'Eiscaie, la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) a organisé une réunion publique pour les Taffions « sur le sujet sensible du projet de compensation de zones humides » nécessitant la suppression de deux étangs rue d'Éloie. Après présentation de ce projet, diverses questions ont été posées et ont pu trouver des réponses.

Hugo Couillard - 18 oct. 2024 à 19:53 - Temps de lecture : 3 min



Yann Finkler (au centre en jaune), chargé de mission Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la CCVS, était présent aux côtés notamment du président Jean-Luc Anderhueber (à sa gauche), pour répondre aux questions du public. Photo H.C.

### Les réunions publiques

2 réunions publiques supplémentaires ont été organisées à Étueffont. La première, en date du 14 septembre 2024, a été organisée par l'opposition au projet contre la suppression des étangs. La seconde, le 17 octobre 2024, a été organisée par la communauté de communes afin de renseigner les habitants de la commune sur le projet.

## **5. Bilan de la concertation**

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3, L.103-4 et L.103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation préalable à la création de la ZAC a été menée depuis le 3 octobre 2023 lançant la procédure. Le bilan de la concertation doit être tiré préalablement à l'adoption du projet de création de ZAC.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants a permis de recueillir des avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue les questions concernant le planning de l'opération, les conditions d'insertion dans la trame viaire existante notamment en termes de trafic, l'intégration paysagère, le types d'activités qui seront accueillies, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération. L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de ZAC a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'adoption du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté.